

Avis de course pour l'ensemble des courses organisées par l'YCH entre le 31 Septembre 2019 et le 1^{er} Octobre 2020

1. ORGANISATION

Les courses de cet Avis de Course sont organisées par le Yacht Club Hendaye (YCH), Port de Plaisance, 64700 HENDAYE. e-mail: info@yachtclubhendaye.com ou regate@yachtclubhendaye.com

Elles seront portées sur le site de la Fédération Française de Voile, où le grade (5C à 5A) sera précisé.

Des régates « exceptionnelles » sortant du cadre de cet Avis de course seront traitées, si nécessaires par des Avis de Course spécifiques.

Toutes informations liées aux régates organisées par l'YCH, Championnat d'hiver, ainsi qu'aux autres régates seront publiées si possible sur les pages web de l'YCH, www.yachtclubhendaye.com .

2. REGLES

Les régates de l'YCH sont régies par:

- 2.1 - Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) dernière édition.
- 2.2 - Les prescriptions du guide Osiris habitable (Dernière version) de la Fédération Française de Voile (FFV)
- 2.3 - les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers seront affichées au tableau officiel
- 2.4 L'armement de sécurité des voiliers participants aux épreuves de l'YCH, doit être conforme :
 - a) à leur règlement de classe pour les séries monotypes acceptées comme telles et au règlement Osiris habitable pour les catégories Osiris
 - b) à l'armement côtier (moins de 6 milles d'un abri)
- 2.5 - Les Avenants à cet Avis de Course et Instructions de Course de chaque Régate organisées par l'YCH.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Les régates de l'YCH sont ouverte à:

- Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent. (Moins de 6 milles d'un abri).
- Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.
- Tous les concurrents Français doivent être en possession soit d'une licence FFVoile de type « compétition » valide ; Si la licence n'est pas de type « Compétition » ils devront aussi présenter un certificat médical « de non contradiction de pratique de la voile en compétition » de moins de six mois.
- Une autorisation parentale de pratique de la voile en compétition pour les mineurs.
- Le certificat de jauge ou de conformité à jour pour être classé Osiris pour les années 2019 et 2020 .

- L'attestation d'assurance du voilier

- la 1ère page de l'acte de francisation pour tout bateau français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'WS et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire ci-joint et l'envoyant au YACHT CLUB HENDAYE (info@yachtclubhendaye.com) ou en complètent le formulaire le jour même d'une des manifestations de la Ligue.

Toute inscription faite en ligne, ou par courrier doit pour être prise en compte, être reçu par l'Organisateur au plus tard la veille de la régata.

Des licences journalières pourront être prises à l'YCH, au moment des inscriptions, sous réserve de fourniture du certificat médical cité ci-dessus.

4. DROITS A PAYER

- L'inscription aux régates de l'YCH est par régata et par bateau de 25 €.
- L'YCH se réserve le droit de modifier les droits d'inscription au coup par coup, sous forme d'avenant à cet Avis de Course, en particulier pour les régates sur plus d'une journée.

5. PROGRAMME PREVISIONNEL (Régates et Rallye)

DATE	NOM	Autre
27 Octobre 2019		1 ^{ère} Championnat d'Hiver
17 Novembre 2019		2 ^{ème} Championnat d'Hiver
15 Décembre 2019	Régata Amicale YCH	Régata de Noël
19 Janvier 2020		3 ^{ème} Championnat d'Hiver
23 Février 2020		4 ^{ème} Championnat d'Hiver
22 Mars 2020		5 ^{ème} Championnat d'Hiver
19 Avril 2020	Rallye nautique	
30 Mai 2020	Régata La Victoire Pasaia – Port Médoc	Régata hauturière (manche 1)
2 ou 6 JUIN 2020	Régata Royan Hendaye	Régata hauturière (manche 2)
20 Juin 2020	Tribord Sailing Cup	
4 et 5 Juillet 2020	Le 4 régata double mixte le 5 Femme à la barre	
26 Juillet 2020	Trophée SNSM	
16 Aout 2020	Trophée Ville d'Hendaye	
12 et 13 Septembre 2020	Copa Mexico	Arts, Culture et régata

Ce planning, après fin Mars, n'est que prévisionnel et sera modifié/ complété par avenant, en ajoutant ou retirant certaines régates.

6. HORAIRES

6.1 Périodes Heure d'hiver :

Inscriptions 9h à 10h

Briefing : - 10h

Signal d'avertissement : - 11h30

6.2 Périodes Heure d'Eté

Inscriptions 10h à 11h

Briefing 11 h

Signal d'avertissement 12h30

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site de l'YCH : www.yachtclubhendaye.com et affichées selon la Prescription Fédérale.

8. LES PARCOURS

- L'emplacement de la zone de course est: entre Hendaye, St Jean-de-Luz et Pasajes (Esp)
- Les parcours seront de type : côtier ou techniques à départ groupé ou différé à définir par l'organisation de chaque événement. Les parcours seront affichés et téléchargeables sur le site du YCH : www.yachtclubhendaye.com

9. CLASSEMENT

9.1 Une seule course doit être validée pour constituer une série

9.2 Le classement se fera en 3 catégories :

Croiseurs, Régates, Monotypes (Groupe L Osiris).

9.3 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

(b) Quand 4 courses à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du CVL pour les parcours techniques et côtiers.

Dans la continuité de la politique du CDV 64 de favoriser la pratique féminine en voile, des récompenses spéciales ou un classement si trois bateaux ou plus seront donnés aux équipages féminins.

10. SECURITE.

Une VHF et un moteur de propulsion tous deux en état de marche sont obligatoire pour chaque bateau participant

Le port de la brassière de sécurité est obligatoire en permanence sur toutes les Courses organisées par l'YCH.

- Les bateaux participants devront signaler leur présence par VHF au Comité de Course avant la première course de chaque journée.
- Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- Le canal VHF utilisé en course 71 ou selon les Instructions de Course de chaque régates.

L'Organisateur et/ou le Comité de course se réservent la possibilité d'annuler les régates en cas de BMS coté français ou d'ALERTE ORANGE coté espagnol.

11. PRIX.

- Le Championnat d'hiver compte 5 jours de régates. Une remise des prix aura lieu le 22 Mars à l'issue de la dernière journée aux trois vainqueurs de chaque catégorie, s'ils sont présents.
- Pour toute autre régates du programme 5, en accord avec le paragraphe 9, la remise des prix se fera normalement le soir de la régates à l'YCH , ou à une date et lieu précisé par avenant.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge les autorités organisatrices de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Yacht Club Hendaye : info@yachtclubhendaye.com ou regate@yachtclubhendaye.com